

rejeté

SÉNAT

le 12 mai 1966.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

*portant amnistie d'infractions contre la sûreté
de l'Etat ou commises en relation avec les
événements d'Algérie.*

(Urgence déclarée.)

*Le Sénat a rejeté, en première lecture, le projet
de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, en pre-
mière lecture.*

Délibéré en séance publique, à Paris, le 12 mai
1966.

Le Président,

Signé : Gaston MONNERVILLE.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1744, 1773 et In-8° 453.

Sénat : 102 et 120 (1965-1966).
